

# CPAS DE MARTELANGE

Description	<p>Vous avez des difficultés à vous déplacer pour vos soins, démarches administratives ou courses essentielles ?</p> <p>Le Taxi Social de Martelange est à votre service ! Ce service solidaire, mis en place par le CPAS de Martelange, est destiné aux habitants de la commune rencontrant des problèmes de mobilité et répondant à certains critères bien précis.</p> <p>Le Taxi social s'adresse à toute personne majeure résidant sur le territoire de la commune de Martelange ne disposant pas de moyens de transport personnel, ni de possibilité de recourir à l'aide de leur entourage.</p> <p>Et qui répond à l'un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Personnes âgées de 60 ans et plus.</li><li>• Personnes handicapées à 66 % ou plus.</li><li>• Personnes suivies socialement par le CPAS, avec l'accord du Président et du Directeur général.</li><li>• Personnes rencontrant des difficultés passagères de transport (maladie, accident, hospitalisation d'un proche, etc.).</li></ul> <p>Et ce afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à des soins de santé (consultations médicales, kinésithérapie, pharmacie, etc.) dans un rayon de 20 km, ou dans les hôpitaux de la Province.</li><li>• Effectuer des démarches administratives (commune, banque, bureau des contributions, etc.).</li><li>• Se déplacer pour faire des courses sur la commune ou dans un rayon de 20 km maximum.</li><li>• Accomplir toute autre démarche à caractère social, comme un entretien d'embauche.</li></ul>
Personnes de contact	Cindy Van Puyenbroeck
Téléphone	063/60.08.59
Adresse	Route de Bastogne, 7, 6630 Martelange

Mail	
Infos	<p>Le Taxi social est disponible aux horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Du lundi au jeudi : 8h30 - 16h30.</li><li>• Le vendredi : 8h30 - 12h30.</li></ul> <p>Ce service est strictement réservé aux trajets répondant aux finalités mentionnées ci-dessus et nécessite la signature préalable d'un règlement par les bénéficiaires.</p> <p>Prix : 0,25 € duKm</p> <p>Le déplacement est comptabilisé à partir du domicile de l'utilisateur. En cas d'aller simple, les frais de retour sont à charge du bénéficiaire.</p> <p>Les frais de parking sont également à charge du bénéficiaire.</p>